

N°BC2007.2/26

OBJET : **Affaires générales :** Approbation d'un protocole d'accord transactionnel à signer avec la SEMIC et la SARL des Galeries du Palais visant à mettre un terme aux désaccords nés ou à naître sur les versements à effectuer dans le cadre des différents actes de cession relatifs au centre commercial du palais à Créteil. Autorisation donnée à M. le Président de signer cette transaction.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006 regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2002.6/121 modifiée du 2 octobre 2002 déléguant au Bureau Communautaire l'adoption et l'autorisation de signer les protocoles transactionnels en vue de règlement d'un litige notamment au sens de l'article 2044 du Code civil ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2005.5/86 du 5 octobre 2005 approuvant l'acquisition de 31 lots de copropriété dans le centre commercial du Palais à Créteil ;

CONSIDERANT que l'application des stipulations des différents actes de cession des lots de copropriété du centre commercial du Palais sont susceptibles de faire naître des litiges entre les parties ;

CONSIDERANT l'intérêt qu'il y a à régler ces litiges nés ou à naître par la voie d'une transaction ;

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le protocole d'accord transactionnel à signer avec la SEMIC et les Galeries du Palais annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M le Président à signer cet accord.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE MARS DEUX MIL SEPT.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA